



Procès-verbal du Conseil Municipal CM 07

Séance du lundi 24 août 2026 à 19:00 à la Mairie

Quorum : 8

Membres présents :

CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ANNIE DAVIAU, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , FRANCK DUC, INGRID GRUET, BRIGITTE DEVAUX

Membres excusés et représentés par pouvoir :

HADRIEN BRENELIERE (donne pouvoir à : CHRISTIAN LAFAYE)

Membres Absents :

Président de séance : CHRISTIAN LAFAYE

Secrétaire de séance : PATRICE GUILLOT

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	
1	FIABILISATION DES BASES FISCALES	
2	PROPOSITION AIDE FINANCIERE AUX AGRICULTEURS	DCM 40/26
3	DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS	DCM 41/26
4	TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION	DCM 42/26
5	DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - AMENAGEMENT DE LA PLACE GILBERT MONTAGNE	DCM 43/26
6	NOUVELLE OFFRE RACHAT MOBILIER LA MUSETTE	DCM 44/26
7	QUESTIONS DIVERSES	

Détails des projets / délibérations :

FIABILISATION DES BASES FISCALES

Information de la DDFiP

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) de l'Allier informe les communes qu'une étude a révélé qu'environ 20 % des logements du département sont encore recensés sans certains équipements de confort essentiels (eau courante, électricité, chauffage, WC, douche ou baignoire), alors qu'ils en disposent en réalité. Afin de corriger

ces données, la DGFIP souhaite mettre en œuvre un traitement automatisé de mise à jour des bases fiscales des logements concernés.

Objectifs de cette opération :

- Assurer une meilleure équité fiscale entre les contribuables ;
- Répartir plus justement les impôts locaux ;
- Augmenter les recettes fiscales des collectivités sans modifier les taux d'imposition ;
- Améliorer la connaissance du parc de logements. Conséquences pour les propriétaires concernés :
 - Une augmentation moyenne estimée de la taxe foncière d'environ 60 € par an à compter de l'imposition 2027.
 - Les contribuables concernés seront informés préalablement par l'administration fiscale et pourront faire valoir leurs observations en cas d'erreur. Décision attendue de la commune : La mise en œuvre de cette régularisation nécessite l'accord de la commune.

PROPOSITION AIDE FINANCIERE AUX AGRICULTEURS

À la demande de Monsieur le Maire, ce point est examiné à huis clos, compte tenu de la nature confidentielle des informations personnelles relatives à certains administrés qui doivent être évoquées. Le public est invité à quitter la salle pendant l'examen de ce point.

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Léon,

Considérant les surcoûts engendrés par la sécheresse et les besoins supplémentaires en eau pour les exploitations agricoles ;

Considérant la volonté de la commune d'apporter un soutien aux exploitants agricoles concernés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

- d'attribuer une aide financière aux exploitants agricoles concernés par les conséquences de la sécheresse ;
- de fixer le montant total de l'enveloppe consacrée à cette aide à **3 298 €** ;
- de préciser que **chaque exploitant devra déposer une demande auprès de la mairie** afin de bénéficier de cette aide.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et au versement des aides.

À l'issue de l'examen de ce point, la séance reprend en présence du public.

Commentaires :

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ANNIE DAVIAU, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET, BRIGITTE DEVAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS

Vu les dispositions relatives aux fonds de concours ;

Considérant les différentes opérations et dépenses engagées ou prévues par la commune ;

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter un fonds de concours pour participer au financement de ces opérations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE :

De solliciter un fonds de concours pour les opérations suivantes :

1. **Acquisition du terrain à La Bousseille**

Dépense totale : **25 630,07 € HT**

Fonds de concours sollicité : **12 815,03 €**, soit 50 %.

2. **Travaux de réfection du logement du cabinet médical**

Dépense totale : **1 488,78 € HT**

Fonds de concours sollicité : **744,39 €**, soit 50 %.

3. **Opération d'aménagement de la place Raymond Devaux**

Dépense totale non subventionnée : **9 433,28 € HT**

Fonds de concours sollicité : **4 042,84 €**.

Ce montant est inférieur à 50 % afin de ne pas dépasser le plafond de 80 % de subventions publiques autorisé pour cette opération, celle-ci ayant déjà bénéficié de subventions du Département et de la Préfecture.

4. **Acquisition d'un réfrigérateur pour la salle du stade**

Dépense totale : **708,25 € HT**

Fonds de concours sollicité : **354,13 €**, soit 50 %.

5. **Réparation du tracteur communal**

Dépense totale : **1 030,45 € HT**

Fonds de concours sollicité : **515,23 €**, soit 50 %.

6. **Aide financière aux exploitants agricoles touchés par la sécheresse**

Dépense totale : **3 298,00 €**

Fonds de concours sollicité : **1 649,00 €**, soit 50 %.

7. **Remplacement du chauffe-eau à la salle du stade**

Dépense totale : **1 346,00 € HT**

Fonds de concours sollicité : **510,47 €**, soit environ 37 %.

Le **montant total des fonds de concours sollicités pour l'ensemble de ces opérations s'élève à 20 631,09 €**, correspondant au solde disponible du fonds de concours pour la période **2024-2026**.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire et à signer tous les documents relatifs à ces demandes de fonds de concours.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ANNIE DAVIAU, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET, BRIGITTE DEVAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le Maire de Saint-Léon,

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ANNIE DAVIAU, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET, BRIGITTE DEVAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

----- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - AMENAGEMENT DE LA PLACE GILBERT MONTAGNE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le dispositif **RCVB (Reconquête Centre-Bourg)** ;

Considérant que la commune souhaite procéder au **réaménagement de la place Gilbert Montagné** dans le cadre de ce dispositif ;

Considérant que le projet prévoit notamment l'aménagement d'un parking, l'installation de mobilier urbain ;

Considérant les devis présentés pour la réalisation de cette opération :

- **Entreprise Jacquet** : 13 812,00 € TTC, soit 11 510,00 € HT, comprenant le terrassement, la fourniture et la pose de bordures, la reprise d'enrobé et la finition sable ;
- **Adéquat Urbain** : 3 774,08 € TTC, soit 3 145,07 € HT, comprenant la fourniture et la pose de 3 tables de pique-nique et d'une poubelle ;

Soit un montant total estimatif de **17 586,08 € TTC, soit 14 655,07 € HT.**

Considérant que, dans le cadre du dispositif RCVB, la commune peut solliciter auprès du **Département de l'Allier** une subvention à hauteur de **30 % du montant des travaux éligibles** ;

Considérant que le montant de la subvention sollicitée s'élève à **4 396,52 €**, correspondant à 30 % du montant estimatif HT des travaux ;

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de l'exercice **2027** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le projet de réaménagement de la place Gilbert Montagné ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département de l'Allier une subvention au titre du dispositif RCVB, correspondant à 30 % du montant des travaux éligibles, soit **4 396,52 €** ;
- **DE PRÉVOIR** l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2027 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Commentaires :

Monsieur le Maire précise que la demande de subvention est établie sur la base de devis estimatifs, qui ne préjugent pas des entreprises qui seront finalement retenues. Le montant présenté constitue avant tout une enveloppe permettant à la commune de déposer rapidement son dossier et de préserver son éligibilité à la subvention du Département. Le projet d'aménagement pourra être ajusté et amélioré, notamment à la suite du travail de la commission travaux, et le montant des dépenses pourra être revu à la baisse. Le projet définitif ainsi que les travaux retenus feront l'objet d'une nouvelle présentation au Conseil municipal avant leur réalisation.

Résultats de vote :

Pour : 12 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , ANNIE DAVIAU , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC , INGRID GRUET

Contre : 0 voix

Abstentions : 3 voix FRANCOIS JULLIEN, ADELE VAUDELIN , BRIGITTE DEVAUX

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

NOUVELLE OFFRE RACHAT MOBILIER LA MUSETTE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°36/2026 relative à une première offre de rachat du mobilier de l'établissement « La Musette », pour un montant de **4 000,00 € TTC** ;

Considérant que cette première offre a été refusée par le liquidateur judiciaire ;

Considérant que la commune souhaite renouveler sa proposition afin de se porter acquéreur du même matériel ;

Considérant que la commune propose désormais un montant de **5 500,00 € TTC** pour l'acquisition de l'ensemble du mobilier concerné ;

Considérant par ailleurs que des loyers demeurent impayés pour la période de **février à août 2026**, pour un montant total de **2 489,97 € TTC**, dont la commune souhaite également obtenir le règlement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle offre de rachat du mobilier de « La Musette » pour un montant de **5 500,00 € TTC** ;
- **DE DEMANDER** le règlement des loyers impayés dus à la commune au titre de la période de février à août 2026, pour un montant de **2 489,97 € TTC** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre cette nouvelle proposition au liquidateur judiciaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son aboutissement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Commentaires:

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 15 voix CHRISTIAN LAFAYE , CLAUDINE FRADIN , LAURENT TALON , SYLVAIN DEVAUX , FRANCOIS JULLIEN, ANNIE DAVIAU, ADELE VAUDELIN , SABINE REINE , PAULINE BARDYN , JOEL LEROY , PATRICE GUILLOT , HADRIEN BRENELIERE , FRANCK DUC, INGRID GRUET, BRIGITTE DEVAUX

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

-Départ à la retraite d'un agent

-Point sur le projet de reprise de l'épicerie :

M. Guillot présente au Conseil municipal les projets des deux candidats reçus par la commission « Social et Emploi ». Après présentation et échanges, le Conseil municipal retient l'un des projets proposés.

M. Guillot se chargera d'informer les candidats de la décision du Conseil municipal.

-Le Conseil municipal souhaite proposer aux adultes qui le souhaitent la possibilité de déjeuner à la cantine scolaire pendant le service de restauration scolaire. Le tarif des repas destinés aux adultes sera étudié et fixé lors d'un prochain Conseil municipal.

Le Secrétaire de séance,
PATRICE GUILLOT

Fait à Saint-Léon,
Le 25/08/2026 ,
Le Maire

